

COMPTE RENDU
du conseil municipal du 12 novembre 2020

1 – Etude de mise en valeur et aménagement paysager rond point des Moulins

Le conseil décide de valoriser le rond-point des Moulins par un projet d'embellissement / végétalisation de l'esplanade et de ses abords. Le conseil mandate un cabinet d'études, l'agence Jardin d'Histoire, spécialisée dans la mise en valeur des sites patrimoniaux.

2 – Avenant au marché des travaux extension du bâtiment des services techniques

Le conseil décide de valider l'avenant concernant le marché de travaux pour l'extension du bâtiment des services techniques pour un montant de 5 568.25 € HT

3 – Travaux de voirie

Le conseil décide d'effectuer des travaux de réfection de voirie concernant les voies suivantes : rue des jardins, impasse de Jalavoux et allée des Vignards. Le coût prévisionnel est de 55 305.00 € HT.

4 – Acquisition immeuble situé 6 rue Saint Michel

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'acquisition d'un bien situé rue Saint Michel présentant un intérêt patrimonial pour la commune et autorise Monsieur le Maire à mener les négociations.

5 – Dérogation au repos dominical année 2021

A l'initiative de la communauté d'agglomération et après concertation entre les communes de la couronne de l'unité urbaine du Puy-en-Velay lors d'une réunion d'échanges en date du 21 octobre dernier, il a été proposé que le nombre maximum de dérogations au repos dominical soit porté à 5 pour l'année 2021, dans un souci d'homogénéisation et de respect des équilibres commerciaux au sein du bassin de vie du Puy-en-Velay.

Le conseil décide de fixer à 5, pour l'année 2021, le nombre de jours de dérogation au principe du repos dominical et entérine la liste des dimanches concernés par la présente dérogation applicable aux commerces de détail alimentaire : 10 janvier 2021, 27 juin 2021, 12, 19, 26 décembre 2021. Un arrêté sera publié en ce sens.

6 – Solidarité avec les communes sinistrées des Alpes Maritimes

Notre commune est fortement sensibilisée au risque inondation du fait de la présence de la rivière "La Borne", qui s'écoule sur son territoire. Le conseil approuve le versement d'un don d'un montant de 500 € pour venir en soutien des Communes des Alpes-Maritimes sinistrées par la tempête Alex.

7 – Décision modificative n° 2 du budget communal

Pour effectuer le versement d'un don de 500 € aux Communes des Alpes-Maritimes sinistrées par la tempête Alex, le conseil entérine la Décision Modificative n° 2.

8 – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de bien dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » de la CAPEV

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens, nécessaire à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et annexé à la délibération, autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et à prendre toute décision se rapportant à ladite délibération.

9 – Subdélégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Le conseil municipal demande à la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay de bénéficier d'une délégation lui permettant de continuer à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eau pluviales urbaines » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.